



*FEDERATION
FRANCAISE
DE
BALL TRAP*

*REGLEMENT
DE LA
FOSSE UNIVERSELLE*

REGLEMENT DE LA FOSSE UNIVERSELLE

1 GENERALITES.

C'est une fosse olympique simplifiée, plus compacte et moins onéreuse.

2 STAND DE TIR.

2.1 PAS DE TIR.

Les pas de tir constitués par des carrés de 1m x 1m sont disposés en ligne droite, parallèlement aux cinq appareils de la fosse. Une distance horizontale de 15 m doit être mesurée entre la ligne frontale des pas de tir et celle passant par le bord frontal du toit de la fosse.

Une marque doit être tracée dans l'axe du pas de tir central sur le toit de la fosse (appareil N° 3 réglé à 0°) et le prolongement de cette marque doit passer exactement par le centre des trajectoires des plateaux perpendiculairement à l'alignement des cinq appareils de lancement. Les pas de tir sont disposés de manière à ce qu'il y en ait deux à gauche et deux à droite du pas de tir N° 3. Ils sont espacés de 2,5 m d'axe en axe, afin de laisser des intervalles de 1,5 m de largeur entre chacun des cinq pas de tir.

Chaque pas de tir est équipé d'un support sur lequel les tireurs peuvent poser leurs cartouches.

2.2 LANCEURS.

Une fosse universelle comporte cinq appareils de lancement qui sont placés dans une excavation munie d'un toit fixe ou articulé. Les cinq appareils sont disposés en ligne droite sur des supports scellés, rigoureusement alignés et parfaitement de niveau. Ils seront numérotés de gauche à droite, de 1 à 5.

Les cinq supports sont placés de telle sorte que les cinq lanceurs étant armés avec un plateau en place sur le bras de lancement de chacun d'eux on ait :

1°) Une distance horizontale de 1 m minimum et de 1,25 m maximum (distance recommandée 1,10 m) entre les centres de deux plateaux disposés sur les deux appareils voisins, prêts pour le lancement.

2°) Le point pivot du bras de lancement soit à 0,50 m (+ ou - 10 cm) en dessous de la surface supérieure du toit de la fosse et en recul de 0,50 m (+ ou - 10 cm) du bord frontal du toit, quand la machine est réglée à 2 m d'élévation à 10 mètres.

Les lanceurs de la fosse devront être munis de dispositifs permettant par simple lecture de procéder aux différents réglages prévus conformément aux dispositions stipulées aux paragraphes 2.4 et 16.

Chaque lanceur, après avoir été ainsi réglé, devra être solidement bloqué, afin que la trajectoire obtenue ne puisse être modifiée involontairement pendant le déroulement de l'épreuve.

Les différents dispositifs de réglage de chaque lanceur (puissance de projection, hauteur de trajectoire et le cas échéant, position du plateau au départ) devront être munis d'écrouillons permettant d'apposer des plombs de contrôle qui seront vérifiés chaque jour de la compétition.

Tout mauvais fonctionnement d'un lanceur durant le tir doit être indiqué par l'arbitre au personnel d'entretien.

Dans le cas où un lanceur ne peut être réparé dans des délais et conditions raisonnables, l'arbitre peut décider de faire changer le lanceur défectueux et procède ensuite à son réglage.

2.3 DISPOSITIFS DE LANCEMENTS.

Les lanceurs doivent être commandés par un dispositif de type " sono pull " (électrique ou électronique), avec un séquenceur de manière à ce que tous les tireurs puissent recevoir des plateaux identiques, dans un ordre différent, mais sans savoir lequel des cinq appareils lancera le plateau.

2.4 TRAJECTOIRES.

Les trajectoires des plateaux lancés par les cinq appareils de la fosse peuvent être modifiées, afin de varier les conditions de tir.

Pour effectuer les différents réglages, dix grilles officielles ont été établies (voir chapitre 16).

Les plateaux lancés doivent avoir une trajectoire par vent nul conforme aux grilles de tir officielles avec une tolérance de + ou - 5 mètres. Cette distance sera mesurée à partir de l'axe du bras de lancement des plateaux sur les cinq appareils de la fosse, quelles que soient leurs directions.

Le contrôle de la hauteur des trajectoires s'effectue à 10 m en avant du lanceur. La hauteur du plateau doit être de 1,50 m minimum et 3,50 m maximum, avec une tolérance de + ou - 0,50 mètre.

Le club organisateur devra fournir le matériel pour le contrôle des trajectoires.

Le réglage de la trajectoire de droite ou de gauche doit être établi de telle sorte que les plateaux ne puissent pas tomber à l'extérieur des limites figurées par les deux côtés d'un angle de 90° ayant pour sommet le centre de l'appareil N° 3, et dont la médiane prolongée passe par le centre du poste de tir N° 3.

Les lanceurs N° 1 et N° 2 lanceront les plateaux de droite et les lanceurs N° 4 et N° 5 ceux de gauche, de façon à ce que les trajectoires recoupent obligatoirement la ligne médiane.

La trajectoire du lanceur central (N°3) ne devra pas excéder 20° à droite ou à gauche de la ligne médiane.

Au cours du déroulement d'une compétition, on modifiera si nécessaire chaque jour les grilles de réglage de chaque fosse:

- Ces grilles seront tirées au sort par le responsable.
- Dès que les nouveaux réglages auront été effectués, on lancera un plateau d'essai de chaque appareil et tous les dispositifs de réglage seront de nouveau bloqués.

2.5 CIBLES (PLATEAUX)

Les plateaux doivent avoir un diamètre de 11 cm, une hauteur de 25 à 26 mm et un poids compris entre 100 et 110 g. Pour les compétitions, les plateaux doivent être de la même couleur et de la même marque agréée. Ils doivent être biodégradables.

La situation du terrain de tir et la couleur des plateaux doivent être telles que ces derniers se détachent visiblement sur l'arrière plan, sous des conditions de lumière normale.

Un plateau témoin sera placé sur la fosse, à l'aplomb de l'axe du bras du lanceur central.